

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD**  
**COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le 29 mai, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mai, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Paul QUILICHINI.

<p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 12</p> <p>Votants : 15</p>	<p>Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BAGGIONI Lionnel, BARTOLI Catherine, CASTELLANI Jacqueline, CHIESI Jean-Luc, GIUDICELLI Paul, GIUSEPPI Eugénie, LOTTIN Elodie, MANICCIA Christophe, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, WIRTZ Sylvie</p> <p>Etaient absents :</p> <p>Etaient représentés : CESARI Jacques, LESAGE Anne-Lise, QUILICHINI Céline</p> <p>Secrétaire de séance : GIUSEPPI Eugénie</p> <p>Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.</p>
--	--

**Objet : Proposition de liste de contribuables en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Le Maire rapporte au Conseil Municipal,

**Vu** le Code général des impôts ;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;

**Considérant** que cette commission est composée de commissaires désignés par le Directeur régional des finances publiques à partir d'une liste établie par le Conseil Municipal en nombre double ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,


**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** D'arrêter la liste de 24 contribuables de la commune, annexée à la présente délibération, en vue de la désignation des membres de la CCID.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cette liste au Directeur régional des finances publiques.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera transmise aux services de l'État.

Voix POUR	15
Voix CONTRE	
ABSTENTION	
NON-PARTICIPATION	

Affichée et transmise en Préfecture le :  01/06/2026	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 29 mai 2026, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 01/06/2026 Le Maire Paul QUILICHINI 
---	---